

Comité des parties prenantes de la filière REP des batteries de véhicules électrifiés  
29 avril 2026

Relevé de décisions

**Ordre du jour**

**1. Critères de performance environnementale et modulation – pour avis**

Conformément à l'article 7 du cahier des charges d'agrément et au 4° de l'article L.541-10-15 du code de l'environnement, la proposition de modulation des contributions a été élaborée conjointement par **Recycler Mon Véhicule**, Batribox et ecosystem sous l'égide de l'organisme coordonnateur Ocabatteries.

Conformément à l'article R.541-99 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté à ses parties prenantes le projet de critères de performance environnementale et de modulation des contributions financières des batteries de véhicules électrifiés.

Cette présentation a été réalisée en présence des membres des comités des parties prenantes de Batribox et ecosystem, dans le cadre d'une réunion commune des comités des parties prenantes de chacun des éco-organismes membres d'Ocabatteries.

**L'avis est rendu favorable.**

Votes favorables :

- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce, AMF
- Collège associations : Frene

Votes défavorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Volkswagen Group France

Présent sans droits de vote : Censeur d'état